

GRILLE DESCRIPTIVE DE SCENARIO PEDAGOGIQUE

Intitulé de la séquence/séance : La propriété intellectuelle en débat

Auteur du scénario et établissement : Laureline Lemoine – collège de Baccarat

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SEANCE / SEQUENCE :

Il s'agit d'une séance d'introduction à la notion de propriété intellectuelle. Au cours de l'année de 6ème, les élèves sont souvent confrontés pour la première fois à la loi du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à l'obligation de citer leurs sources lors de leurs recherches documentaires. Tout au long du collège, beaucoup vivent cela comme une contrainte désagréable, voire inutile.

Des situations à débattre plus ou moins controversées mettent en évidence que chaque personne n'a pas la même conception à priori de la propriété intellectuelle, et que par conséquent il est nécessaire de se fixer une règle commune pour éviter les conflits, les incompréhensions, les sentiments de spoliation. La loi est donc là pour définir et protéger cette propriété intellectuelle.

La forme du débat contradictoire pousse chacun à s'engager personnellement sur la question, à construire son opinion de façon critique, en complément de la prescription de l'enseignant de respecter la loi du droit d'auteur. La controverse et la tournure des débats permettent d'aborder le fait que dans une démocratie, si les citoyens sont tenus d'obéir aux lois, ils peuvent néanmoins agir pour les faire évoluer, s'ils estiment qu'elles ne sont pas justes ou mal adaptées à la réalité d'aujourd'hui.

Pré-requis :	- respecter les règles élémentaires de prise de parole en classe - savoir exprimer clairement un propos à l'oral
---------------------	---

OBJECTIFS

Objectifs info documentaires :	S : découvrir la notion de propriété intellectuelle SF : se questionner activement sur les limites de la propriété intellectuelle SE : comprendre la nécessité de légiférer dans le domaine de la propriété intellectuelle
Objectifs disciplinaires :	- intégrer et respecter les règles du débat - prendre position et exprimer son opinion - argumenter à l'oral
Compétences et connaissances du socle commun / PACIFI / EMI :	<u>Socle commun :</u> - utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information en respectant les règles sociales de leur usage. Il développe une culture numérique. - comprendre comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'application dans des règles et dans le système du droit que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.

- respecter les opinions et la liberté d'autrui, justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté.

EMC :

- Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres.
- Penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix.
- Savoir participer et prendre sa place dans un groupe.
- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet.

EMI :

- Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.
- Distinguer la citation du plagiat.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Documents fournis à l'élève :	- Fiche d'auto-évaluation papier : le débat
Ressources, supports d'information utilisés :	- diaporama présentant les situations à débattre (cliquez ici pour y accéder)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Niveau :	6ème (cycle 3)
Effectif :	Demie-classe
Nombre de séances prévues :	1 à 2 séances
Travail individuel, par groupe ?	Travail en grand groupe
Durée :	1 à 2h non consécutives
Intervenants :	Professeur-documentaliste
Support horaire (emploi du temps classe ? heure de permanence,? Dispositifs ?...):	IRD 6ème (ou horaire EMC)
Lieu :	CDI (ou salle de classe)
Différenciation envisagée (consignes, tâches, supports, formes d'aides...)	Reformulation des propos par l'enseignant, gestion du partage de la prise de parole
Matériel :	Vidéoprojecteur, tables en U

DÉROULEMENT

Description du déroulement des séances de la séquence ou de la séance :	<ul style="list-style-type: none"> - Cours dialogué : le professeur explique le principe d'un débat contradictoire, et fait verbaliser par les élèves les principales règles à respecter pour qu'il se déroule au mieux. - Débats contradictoires : pour chaque situation, le professeur invite les élèves à choisir silencieusement un camp (situation juste ou pas juste), et à réfléchir à un argument pour défendre sa position. Il donne ensuite la parole à un élève, puis à un autre qui peut contrer l'argument du premier, et ainsi de suite. Lorsque le débat s'essouffle, il invite les élèves à faire la synthèse : (finalement, plutôt juste, pas juste, ou trop difficile de trancher? Qu'aurait-il fallu faire pour que la situation soit plus juste?). - Cours dialogué : l'enseignant explique la notion de propriété intellectuelle, et met en évidence les divergences d'opinions des élèves grâce au tableau support aux débats. Il demande aux élèves quelles peuvent être les conséquences de ces divergences, pour démontrer la nécessité d'une règle commune. Il cite la loi du droit d'auteur comme garant de la propriété intellectuelle. Il donne des exemples d'interdictions proches des usages des élèves, et leur demande : si vous n'êtes pas d'accord avec cette loi, avez-vous le droit de ne pas l'appliquer ? Que pouvez-vous faire d'autre ?
---	--

PRODUCTION ATTENDUE

Exposé oral, écrit, diaporama, site, blog	Production orale uniquement : débats et synthèses pour chaque situation
---	---

EVALUATION

Modalités d'évaluation des apprentissages Compétences évaluées	<p>Fiche d'auto-évaluation concernant les compétences liées au débat :</p> <p><u>Ai-je réussi à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - m'intéresser au sujet général du débat - me forger une opinion personnelle - lever la main pour prendre la parole - donner au moins 2 arguments - prendre la parole au moins 3 fois durant la séance - laisser la parole à ceux qui n'ont pas beaucoup parlé - m'intéresser aux arguments des autres - écouter et respecter les autres (sans interruption ni attitude moqueuse ou énervée)
---	---

BILAN

Synthèse de la séquence/séance, remédiation envisagée ?	<p>Cette séance a été testée avec plusieurs groupes de 6ème, et a bien fonctionné avec chacun d'entre eux. Le fait de la réaliser en demi-groupe est indispensable pour que chacun participe.</p> <p>Le principe d'un débat contradictoire a été rapidement intégré par les élèves. La gestion de la parole par l'enseignant passe rapidement de la reformulation des idées à un aspect plus ludique et incitatif : à partir du milieu de la séance,</p>
---	--

il lui suffit de dire « oui, mais... » pour que les élèves cherchent à contrer l'argument précédent.

Le fait de demander si la situation est « juste » ou pas est judicieux, car cela motive les élèves, très sensibles à la notion d'injustice. Ils s'engagent donc rapidement sur chaque situation. Certaines situations proposées fonctionnent mieux que d'autres, et ce ne sont pas les mêmes selon les groupes.

Au fur et à mesure de la séance, les élèves cherchent naturellement à être plus concis et incisif dans leur formulation. Dans tous les groupes, on note au moins 2 élèves qui se prennent totalement au jeu de l'argumentation et s'investissent très fortement dans le débat, en cherchant des arguments pour les deux camps. Il est alors important que l'enseignant veille à ce que tous prennent la parole. Aux élèves ayant plus de difficultés à formuler des arguments ou à prendre position, on demande de faire la synthèse du débat en citant l'argument décisif pour chaque camps, ou d'extrapoler par la question « qu'est-ce que les personnages auraient-pu faire pour éviter le problème ? ».

L'apport du professeur en fin de séance (la mise en évidence de la controverse et la nécessité de la loi) vient souvent naturellement, car les élèves souhaitent pour chaque situation que l'enseignant leur disent quel camp a « officiellement » raison... Et le réclament. Il est alors aisément de démontrer que ce n'est pas si simple, et que la seule façon d'avancer ensemble est de se mettre d'accord sur une règle commune.

La séance peut prendre la forme d'une séance d'1H, ponctuelle, en ciblant les situations à débattre. Mais il est plus intéressant de la faire en 2h non consécutives (2 heures consécutives nuiraient au dynamisme et à la qualité du débat). Cela permet de prendre le temps de débattre précisément de chaque situation (donc de mieux nuancer les opinions initiales), et de travailler plus en profondeur les compétences orales des élèves : après leur autoévaluation lors de la première séance, on demande à chacun de travailler plus précisément les 2 ou 3 compétences pour lesquelles ils ont eu le plus de difficulté, et de s'autoévaluer une seconde fois sur ces compétences.

Dans ce scénario précis, le temps a manqué, mais il serait judicieux de faire rédiger une synthèse écrite de la séance pour que les élèves en garde une trace.

Un prolongement possible serait de faire reconstruire la loi du droit d'auteur aux élèves, c'est-à-dire leur demander d'imaginer les règles à respecter pour être en accord avec les principes moraux liés à la propriété intellectuelle, contextualisées lors d'une séance de préparation à une recherche documentaire disciplinaire, en coanimation avec l'enseignant de la discipline. Mais cela nécessite d'être prévu en amont, car dans ce cas le professeur-documentaliste ne doit pas expliciter les éléments de la loi du droit d'auteur dans le déroulement ci-dessus.